

## HAUTE ECOLE BRUXELLES – BRABANT

### Département des Sciences de la Motricité

**DEMANDE D'INSCRIPTION BOP - ANNÉE ACADÉMIQUE 2022-2023**

<b>VMPSE (*)</b>					
------------------	--	--	--	--	--

(\*) ne pas compléter, cadre réservé à l'ISEK

<b>Année d'études *</b>	<input type="checkbox"/> <b>Bloc 1</b> <small>(1<sup>ère</sup> année Bachelier)</small>	<input type="checkbox"/> <b>Intermédiaire</b> <small>(2<sup>ème</sup> année Bachelier)</small>	<input type="checkbox"/> <b>Diplômante</b> <small>(3<sup>ème</sup> année Bachelier)</small>
-------------------------	--	---	--

\* cocher la case adéquate

<b>Nom</b> <small>(en majuscule)</small>					
<b>Prénom(s)</b>				<b>Sexe</b> <small>(M / F)</small>	
<b>Lieu de naissance</b>				<b>Pays</b>	
<b>Date de naissance</b>			<b>Nationalité</b>		
<b>Adresse légale</b>				<b>Numéro</b>	
<b>Code Postal</b>			<b>Localité</b>		
<b>Pays</b>			<b>Téléphone</b> <small>(format international)</small>		

<b>Adresse d'étudiant</b> <small>(pour les non-résidents c'est l'adresse que vous aurez en Belgique à partir de votre inscription à l'ISEK - donc ne pas remplir)</small>			<b>Numéro</b>	
<b>Code Postal</b>			<b>Localité</b>	
<b>GSM</b> <small>(format international)</small>				
<b>E-mail</b> <small>(bien lisible !)</small>				
<b>N° national</b> <small>(seuls les belges et les résidents inscrits dans une commune belge en ont un)</small>			<b>Date de validité carte d'identité</b>	
<b>Etat civil</b>	<input type="checkbox"/> <b>célibataire</b>		<input type="checkbox"/> <b>marié(e)</b>	

<b>Personne de contact</b>	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Autre : .....	<b>Nom</b> : ..... <b>Prénom</b> : ..... <b>Téléphone</b> : ..... <small>(format international)</small>
----------------------------	---	--

## Activités antérieures à l'inscription à l'ISEK

### 1/ enseignement secondaire

Titre d'études secondaires (ex. CESS. BAC...)		Obtenu en (année)	
Etablissement fréquenté			

### 2/ enseignement supérieur – après CESS (à compléter uniquement si le diplôme a été obtenu)

Titre d'études supérieures (ex. Bachelier, Master, .....)		Obtenu en (année)	
Etablissement fréquenté			

### 3/ à justifier : années postérieures à l'enseignement secondaire

Compléter le tableau ci-après et fournir les documents correspondants (voir aussi en page 3).

Etudes supérieures : section/filière, année d'études, échec ou réussite, copie du bulletin de notes mentionnant crédits au programme et crédits validés

Emploi : fiches de salaires, preuve détaillée des jours et heures d'occupation, ... Chômage : attestations Autre : à préciser

Année à justifier	Type d'activité	Dénomination (établissement scolaire, employeur ou autre)	Etudes		
			Année	Crédits acquis	Crédits au programme
2017-2018	<input type="radio"/> Etudes <input type="radio"/> Travail <input type="radio"/> Chômage <input type="radio"/> Autre (A préciser)				
2018-2019	<input type="radio"/> Etudes <input type="radio"/> Travail <input type="radio"/> Chômage <input type="radio"/> Autre (A préciser)				
2019-2020	<input type="radio"/> Etudes <input type="radio"/> Travail <input type="radio"/> Chômage <input type="radio"/> Autre (A préciser)				
2020-2021	<input type="radio"/> Etudes <input type="radio"/> Travail <input type="radio"/> Chômage <input type="radio"/> Autre (A préciser)				
2021-2022	<input type="radio"/> Etudes <input type="radio"/> Travail <input type="radio"/> Chômage <input type="radio"/> Autre (A préciser)				

Je déclare savoir et accepter que :

- mon inscription ne sera effective que lorsque TOUS les documents demandés seront en possession du secrétariat et que le montant du droit d'inscription aura été enregistré sur le compte de la Haute Ecole
- comme étudiant non-résident désireux de m'inscrire en Kinésithérapie, je suis soumis aux dispositions spéciales concernant les non-résidents et les procédures de tirage au sort
- malgré la législation sur la libre circulation des diplômés, certains pays se réservent le droit d'attribuer l'autorisation d'exercer. La Haute Ecole Bruxelles-Brabant ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'une décision qui ne lui appartient pas.

Nom et prénom de l'étudiant	Date	Signature

## Documents à remettre au secrétariat pour qu'une inscription à l'ISEK soit envisagée

Lors de votre rendez-vous d'inscription vous devrez vous présenter au secrétariat étudiant muni de votre dossier en version papier complet. L'inscription ne pourra être validée que **si le dossier est complet** dans le respect des prescriptions du Règlement des études.

### Pour TOUS les candidats

- **Formulaire d'inscription**
- **1 photo d'identité** (format passeport avec nom et prénom au verso).
- **Un extrait d'acte de naissance** (original ou copie) délivré dans la commune d'origine.  
Si ce document est rédigé en langue étrangère, il devra être accompagné d'une traduction établie par un traducteur juré.
- **Une photocopie recto-verso de la carte d'identité.** La durée de validité de ce document doit couvrir l'année académique 2022-2023. Lors de l'inscription, apportez votre carte d'identité (et la carte de résident pour les non-belges qui sont déjà établis en Belgique).
- **Un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs original – modèle 1 (extrait du casier judiciaire)** ne peut être antérieur à 3 mois avant l'inscription
- **Diplôme de l'enseignement secondaire**
  - ⇒ si obtenu en Belgique :  
**copie du diplôme** (nous montrer l'original) **ou l'attestation provisoire originale** de l'obtention du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) portant la signature du chef d'établissement **et** du titulaire ainsi que la date de délivrance de ces documents.
  - ⇒ si obtenu dans un pays étranger :  
**copie du baccalauréat** (signé par le titulaire)  
(ou du diplôme de fin d'études secondaires délivré dans votre pays). Nous montrer l'original  
**L'attestation d'équivalence** du diplôme étranger avec le certificat d'enseignement secondaire supérieur belge. Nous montrer l'original et nous en apporter une photocopie.
- **Les justificatifs des activités exercées depuis la fin des études secondaires ou du baccalauréat jusqu'au moment de la demande d'inscription** (documents originaux ou copies, dans ce cas, veuillez présenter les pièces originales). *Seules les cinq dernières années scolaires doivent être justifiées. Ces documents seront donc soit des attestations de fréquentation scolaire, soit des relevés de notes officiels (comportant le cachet et la signature de l'Etablissement scolaire), soit des attestations d'emploi, de chômage ... et doivent couvrir toute l'année académique concernée.*

Les attestations de fréquentation **ou** d'inscription doivent être datées de **la fin de l'année scolaire concernée** et doivent prouver la présence de l'étudiant jusqu'à la fin de l'année scolaire (ou, le cas échéant, mentionner une date d'abandon).

- **Copie du bulletin officiel**, pour chaque année scolaire (au maximum les cinq années précédant l'inscription à l'ISEK) dans l'enseignement supérieur (en Belgique ou à l'étranger), précisant clairement le **nombre de crédits au programme** de l'étudiant **ET le nombre de crédits validés (comportant le cachet et la signature de l'Etablissement scolaire)**

- **Attestation d'apurement de dettes** : uniquement si vous avez déjà été inscrit dans une haute école ou une université en Belgique. Ce document officiel prouve que vous n'avez pas de dette auprès de cet établissement, à qui vous devez donc le réclamer et ce uniquement pour l'année académique la plus récente avant l'inscription à l'ISEK (avant l'année 2014-2015 il ne faut rien justifier).
- **Le certificat médical (voir site - exclusivement ce modèle)** à compléter par un médecin
- **L'attestation d'examen médical / bilan de santé** (visite médicale organisée dans le cadre PSE). Uniquement pour les étudiants ayant déjà été inscrits en Belgique dans une haute école (les universités n'organisent pas ces visites médicales) : réclamez-lui l'original de ce document, cela vous évitera de devoir refaire cette visite médicale, qui sera organisée par l'isek en cours d'année.

**Pour les candidats non belges résidant avec leur famille en Belgique**

**Se renseigner auprès du secrétariat de section pour tous les documents spécifiques en fonction de la situation de l'étudiant(e).**

- **Composition de ménage** pour les étudiants dont les parents (ou le conjoint) résident en Belgique (le document ne peut être antérieur au mois de juillet de l'année civile en cours et doit être renouvelé pour chaque année académique).
- **Attestation récente de l'employeur** (du père, de la mère, du tuteur légal, ou de l'époux(se)).
- **Certificat de résidence avec historique**

**Coordonnées du secrétariat inscriptions :**

Téléphone : 02 522 38 59

Mail : [isek-bop-inscription@he2b.be](mailto:isek-bop-inscription@he2b.be)

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

**Equivalence du bac et du diplôme supérieur étranger**

- **Demande d'équivalence au certificat belge d'enseignement secondaire supérieur**  
**Demande d'équivalence d'un diplôme supérieur étranger**

Tout candidat titulaire d'un diplôme ou certificat d'études secondaires délivré par un établissement étranger **doit** en demander l'équivalence directement auprès du Service des Equivalences de la Fédération Wallonie Bruxelles. La procédure de demande est gérée par ce service, qui est **seul** habilité à délivrer ce document **indispensable**.

Attention : pour demander à intégrer une école belge lors de la rentrée de septembre 2022, la totalité du dossier de demande d'équivalence (documents + paiement) doit être **en possession du service des équivalences au plus tard le 15 juillet 2022**.

Site internet : <http://www.equivalences.cfwb.be>.

- Le dossier complet peut être envoyé par mail ou déposé sur place après rendez-vous pris notamment par téléphone au +32 (0)2 690 86 86.

**Ce service est totalement indépendant de l'ISEK. Les renseignements et le suivi des demandes ne peuvent être obtenus qu'auprès de cette instance.**

**Logement**

L'ISEK ne dispose d'aucune infrastructure prévue à cet effet.  
Voici quelques pistes pour vous aider :

- Plateforme logement étudiant (PLE) : [www.ple.brussels](http://www.ple.brussels)
- Maison des étudiants de Forest (internat) : [www.mde-forest.be](http://www.mde-forest.be)
- Des chambres, studios ou appartements sont bien sûr à louer sur le marché privé. A titre d'exemple, voici deux sites utiles : [www.immoweb.be](http://www.immoweb.be) et [www.brukot.be](http://www.brukot.be)

**Service social**

- *L'assistante sociale pour la section BOP* est Madame Amal Rezzouki  
Haute Ecole Bruxelles-Brabant – GSM : 0484 68 88 60 - [arezzouki@he2b.be](mailto:arezzouki@he2b.be)

(Sécurité sociale, aide au logement, bourses, ...)

## Paiement du droit d'inscription

Un acompte de 50€ vous sera demandé au moment de l'inscription. Un terminal Bancontact est à votre disposition au secrétariat.

Le solde devra être payé pour le 1<sup>er</sup> février 2023.

Voici les montants pour l'année académique 2022-2023.

<b>Section BOP</b>	
1 Bac Bop	835,00 €
2 Bac Bop	835,00 €
3 Bac Bop	835,00 €

Les étudiants ressortissants d'un pays non membre de l'Union Européenne doivent en outre payer un DIS (droit d'inscription spécifique, qui s'ajoute chaque année aux montants repris ci-dessus).

Ce DIS est de : 992,00 € en Bop

Ces montants couvrent le droit d'inscription, les frais administratifs et les matériaux employés lors des cours pratiques.


Il convient dès lors de **préciser à votre organisme de banque que tous les frais supplémentaires sont à votre charge.**

Cette somme est à verser au compte

**IBAN BE67-0912-1204-7887** (BIC GKCCBEBB)

de la Haute Ecole Bruxelles-Brabant – Chaussée de Waterloo 749 - 1180 Bruxelles, ouvert auprès de la Banque Belfius.

**En communication :** le nom et le prénom **de l'étudiant(e)**  
la mention **Département A**  
l'année et la section dans laquelle l'étudiant s'inscrit  
*exemple : Joëlle Dupont, Département A, 2<sup>ème</sup> Bop*

 Les paiements sans communication correcte ne pourront être associés à votre inscription

**Seuls les versements bancaires et paiements par carte sont admis.**

**Les mandats postaux, chèques et liquidités ne sont pas acceptés.**

Les frais d'études ne font l'objet d'un remboursement éventuel qu'en cas de désinscription ou d'abandon, celle-ci devra faire l'objet d'une demande écrite, datée et signée.

- en cas de désinscription signifiée par écrit **avant** le 1<sup>er</sup> décembre 2022, il est possible de récupérer les frais engagés, à l'exception d'un montant correspondant de 50€ représentant les frais administratifs des droits d'inscription.
- à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022, aucun remboursement n'est possible